

Convention pour le transport des jeunes gens des
Chantiers de la jeunesse.

Dépêche du M. des T.P. à la S.N.C.F.	14.11.40
Lettre S.N.C.F. au M. des T.P.	5.12.40
Lettre S.N.C.F. au M. des T.P.	18.12.40

Convention pour le transport des jeunes gens des Chantiers de jeunesse.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

D 52151/27

C O P I E

18 décembre 1940.

Monsieur le ministre,

Par lettre D 52.151/27 du 5 décembre 1940, je vous ai fait connaître les observations auxquelles donnait lieu de ma part le projet de convention pour le transport des jeunes gens des Chantiers de Jeunesse que vous avez bien voulu me transmettre le 14 novembre 1940 sous référence n° 1434 (Service de Vichy).

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint un contre projet de convention en vous priant de vouloir bien, si vous êtes d'accord, le faire suivre au Commissariat Général des Chantiers de la Jeunesse.

Il est bien entendu que l'évaluation de l'effectif du personnel qui bénéficiera du transport aux conditions de cette convention, ainsi que du parcours moyen effectué, éléments nécessaires pour l'application du forfait, devra faire l'objet d'un examen en commun entre mes services et ceux du Secrétariat Général à la Jeunesse.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

signé: FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications
Direction Générale des Transports.